



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



11112543

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

11 JUL. 2011

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0422.302.960

Dénomination

(en entier) : « S.P.R.L. BERTRAND-DARIMONT »

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 4800 Verviers, avenue des Biolleux, 3B

Objet de l'acte : MODIFICATION DATES DEBUT ET FIN EXERCICE SOCIAL – MODIFICATION DATE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Marianne DEREZE
Greffier en Chef

D'un procès-verbal dressé par Maître Stéfan LILIEN, Notaire à Verviers, le 21/06/2011, portant à la suite la mention : Enregistré à Verviers II, le 23/06/2011 volume 13 folio 39 case 03, reçu 25,00 euros.

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « S.P.R.L. BERTRAND-DARIMONT », ayant son siège à 4800 Verviers, avenue des Biolleux, 3B, a notamment pris les résolutions suivantes :

1. modifié l'article 1 des statuts pour le mettre en concordance avec la décision de transfert du siège social prise par l'assemblée en date du 02 juillet 2008. En conséquence, elle décide de remplacer la deuxième phrase de l'article 1 par le texte suivant : *Le siège social est établi à 4800 Verviers, Avenue des Biolleux 3B.*
2. ajouté à l'objet social (article 2) les activités suivantes :
 - *l'entreprise d'installation de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, de micro-cogénération, de chauffage avec biomasse et de systèmes d'énergies renouvelables.*
3. modifié les dates du début et de la fin de l'exercice social, pour les fixer respectivement au premier janvier et au trente et un décembre, et ce à partir de l'exercice actuellement en cours qui prendra dès lors fin au 31 décembre 2011. En conséquence, le premier alinéa de l'article neuf est modifié comme suit :
L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
4. modifié la date de l'assemblée générale, pour la fixer au troisième vendredi du mois de mai à dix huit heures. En conséquence, le premier alinéa de l'article huit est modifié comme suit :
L'assemblée générale des associés aura lieu de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à dix huit heures.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Acte et documents déposés en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2011, comportant en annexe le bilan intermédiaire et le rapport spécial de la gérance.
- coordination des statuts.

Stéfan LILIEN, notaire associé de la société en nom collectif "Stéfan & David LILIEN, notaires associés", ayant son siège à Verviers.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2011 - Annexes du Moniteur belge